

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 14 février 2020

6 ème Commission N° CP-2020-2-6-8

Service instructeur DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE CONSERVATION ET PROTECTION D'ARBRES REMARQUABLES A SAINT COSME : TRAVAUX D ENTRETIEN

Résumé: Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Conseil départemental subventionne des actions de restauration et de conservation effectuées sur des arbres remarquables appartenant à des communes ou à des particuliers, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables. A ce titre, il est proposé de soutenir la commune de SAINT-COSME pour effectuer des travaux de valorisation sur 9 arbres remarquables et de lui attribuer une subvention de 2 057 €.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Département du Haut-Rhin est sollicité par la commune de SAINT-COSME pour des travaux d'entretien sur 9 arbres remarquables (6 tilleuls et 3 ormes) situés devant l'église du village.

Le montant éligible de ces travaux s'élevant à 5 142 $\mbox{\fontfamily{\fontfamily{0.5ex}\footnote{142}}}$, je vous propose d'accorder une subvention de 2 057 $\mbox{\fontfamily{0.5ex}\footnote{0.5ex}\footnote{0.5ex}}$ à la commune de SAINT-COSME, qui fera l'objet d'un versement unique.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 10 janvier 2020.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C733, chapitre 65, fonction 738, nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT